Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de

gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 26 (1969)

Heft: 7

Rubrik: Alcool et alcoolisme

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Alcool et alcoolisme

100 000 alcooliques en Suisse

Sur la base d'une série d'indices ont peut aujourd'hui affirmer qu'il y a dans notre pays environ 100 000 personnes atteintes d'alcoolisme, avec toutes les suites qui en découlent pour leur entourage. Car, comme l'a constaté, entre autres, le professeur C. Muller, directeur de l'Hôpital psychiatrique vaudois, dans la «Revue médicale de la Suisse romande»: «Dans l'alcoolisme, il ne s'agit jamais de l'affection d'une seule personne, mais toujours du problème de toute une famille, de tout un groupe». Sur ces 100 000 alcooliques, il n'y a que 27 000, soit environ un quart, qui sont suivis par un service médico-social.

La prophylaxie de l'alcoolisme reste, malheureusement, pour notre pays, un problème très urgent. Selon les déclaration faites par d'éminents psychiatres, l'alcoolisme représente, en Suisse, aujourd'hui encore, de loin la plus fréquente des toxicomanies. Dans un rapport qu'a présenté le professeur Kielholz, de Bâle, dans le Bulletin des médecins suisses, il est dit, entre autres: «L'alcoolisme en hausse, la participation toujours plus élevée d'adolescents et de femmes parmi les malades de cette catégorie, représentent pour notre pays de graves problèmes médico-sociaux.»

Prévenir vaut mieux que guérir

Vu les efforts considérables qui sont souvent nécessaires pour guérir un seul alcoolique, il faudrait avant tout intensifier la prophylaxie. Le Conseil fédéral a d'ailleurs à plusieurs reprises souligné la nécessité de l'extension de mesures préventives, notamment de l'information sur les dangers de l'alcool.

Comme il ressort de son rapport d'activité 1968, le Secrétariat antialcoolique suisse, à Lausanne, fournit aujourd'hui déjà une contribution importante dans le domaine de la prévention de l'alcoolisme, principalement par son travail d'information de la jeunesse, son service de films, de presse, de renseignements, par ses livres, brochures, prospectus. En ce moment, elle prend une part importante à la préparation d'une vaste campagne d'information qui se déroulera en novembre prochain sous le nom: «Campagne pour la santé de notre peuple».

Conduire avec un verre gris devant les yeux

La revue «Santé du Monde», publiée par l'Organisation mondiale de la santé, a consacré un numéro spécial aux «accidents de la route», avec la devise: «Refusons de mourir sur la route.»

Dans un article intitulé «Un faux ami», Noël West écrit à propos des effets de l'alcool, entre autres: «L'excès d'alcool embrume la vue; il a le même effet qu'un verre gris devant les yeux ou que des lunettes de soleil portées au crépuscule. Il diminue les facultés de jugement et de coordination lorsqu'il atteint un certain taux dans le sang, quelles que soient l'habileté ou l'expérience du conducteur.»

La conduite en état d'ébriété est punie

Dans la «Statistique de la criminalité» pour 1967, qui vient de paraître, le Bureau fédéral de statistique cite

quelques condamnations sévères prononcées pour conduite en état d'ébriété:

«Un entrepreneur de construction de routes: 21 jours d'emprisonnement sans sursis, 5000 francs d'amende et publication du jugement; un cyclomotoriste: 2 mois d'arrêts sans sursis et 1000 francs d'amende; un chauffeur: 3 semaines d'emprisonnement sans sursis, 1000 francs d'amende et publication du jugement; un automobiliste (dont la profession n'était pas précisée): 20 jours d'emprisonnement sans sursis, 1000 francs d'amende et publication du jugement; un banquier qui n'avait jamais été condamné auparavant: 8000 francs d'amende; un chef de chantier: 5 mois d'emprisonnement sans sursis et 100 francs d'amende; un commercant: 12 jours d'emprisonnement avec sursis de trois ans et 800 francs d'amende; un étudiant: un mois d'emprisonnement sans sursis et 300 francs d'amende; un conducteur de pelle mécanique: 15 jours d'emprisonnement sans sursis, 200 francs d'amende et publication du jugement; un chauffeur: un mois d'emprisonnement sans sursis, 400 francs d'amende et publication du jugement.»

La conduite en état d'ébriété est à juste titre punie sévèrement, puisqu'il s'agit d'une menace évitable de la sécurité de la route. SAS

Jeunesse inadaptée

Le Docteur F. Fanai, psychiatre, a examiné des jeunes socialement inadaptés placés dans la clinique psychiatrique cantonale de Wil SG. Les conclusions de son étude sur ces jeunes sont les suivantes:

«Nos recherches ne font que confirmer des vérités connues depuis longtemps, à savoir que ces jeunes inadaptés socialement, notamment ceux qui souffrent de psychopathies, sont le plus souvent les victimes d'une ambiance familiale malsaine. Les familles dont ils proviennent accusent une proportion excessive de cas d'anomalies psychiques, surtout d'alcoolisme, facteurs qui rendent impossible une vie de famille harmonieuse. De ce fait, l'évolution des jeunes est viciée par un manque de sécurité et d'assurance, ainsi que par l'insuffisance de solides principes d'ordre et par l'absence de modèles à imiter.»

Cours de plongée

La plongée sous-lacustre est pratiquée chaque année par des centaines d'amateurs. Mais ce sport offre quelques dangers. Les amateurs s'ajoutent aux adeptes de la plongée, augmentant les risques d'accidents. Il est important de prévenir ces derniers, parfois mortels.

Cette prévention est fondée sur la maîtrise du sportif. Elle ne peut s'acquérir que par une école sous la conduite de moniteurs qualifiés. Le centre de sport sousmarin de Lausanne ouvre, pour la 10e fois, son école de plongée dirigée par des moniteurs fédéraux. Unique en suisse, cette école reçoit les candidats de tous les âges, les conduit jusqu'au brevet.

Les cours sont donnés en salle, puis à la piscine de Bellerive, avant de passer aux exercices pratiques devant les falaises de Rivaz.

L'an dernier, 42 élèves ont suivi ces cours, 38 ont obtenu le brevet élémentaire et 15 le brevet de 1er échelon. «Tribune de Genève»

E. Nf.